



## PROCÈS-VERBAL

20

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2020** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par la voie de **Microsoft Teams Live Events** avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle onze (11) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 43.

À 18 h 00, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2020-185 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-186 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 4 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 4 novembre 2020.

CA-2020-187 OCTROYER UN CONTRAT  
SAP CANADA INC.  
SUPPORT ET ENTRETIEN DE LA SUITE DE PROGICIELS SAP

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **SAP CANADA INC.** », un contrat de support et d'entretien de la suite de progiciels SAP, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, au montant de 2 126 458,15 \$, plus les taxes de 318 437,11 \$, pour un montant maximum de **2 444 895,26 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document « Estimation des frais de maintenance SAP » pour l'année 2021 joint à la présente recommandation.

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	39300
Compte	552170

CA-2020-188 ADJUGER UN CONTRAT  
LA COMPAGNIE AMÉRICAINNE DE FER ET MÉTAUX INC.  
DISPOSITION DE SOIXANTE-TROIS (63) VOITURES DE MÉTRO MR-73  
STM-6000007603

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à **La Compagnie Américaine de Fer et Métaux Inc.**, un contrat de disposition de soixante-trois (63) voitures de métro MR-73, au montant de 55 487,04 \$, plus les taxes de 8 309,18 \$;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **63 796,22 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6000007603).

L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de l'autorisation du ministère du Transport du Québec (MTQ) suivant l'article 109 de la Loi sur les sociétés de transport en commun. Cet article stipule qu'une société ne peut aliéner, sans l'autorisation du ministre des Transports, un bien d'une valeur de plus de 25 000 \$ pour lequel elle a reçu spécifiquement une subvention.

	<b>IMPUTATION</b>
Compte	551590
Ordre interne	240555
Règlement d'emprunt	R-190

CA-2020-189 AUTORISER UN PAIEMENT  
VILLE DE MONTRÉAL  
SERVICES POLICIERS DANS LES STATIONS DE MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE  
TRANSPORT DE MONTRÉAL  
6000009706

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
 APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser le paiement de la somme de **17 133 700,00 \$** exempt de taxes, auprès de la **VILLE DE MONTRÉAL** pour les services policiers dans les stations de métro de la Société de transport de Montréal situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	66000
Compte	552290

CA-2020-190 ADJUGER UN CONTRAT  
CO-OP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN  
ACQUISITION DE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI - EMPLOYÉS STM  
6000008534

VU le rapport de la directrice exécutive – Exploitation Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
 APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **CO-OP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN** un contrat pour l'acquisition de service de transport collectif par taxi - Employés STM, pour la période du 24 décembre 2020 au 23 décembre 2021, au montant de 255 038,12 \$, plus les taxes de 38 191,95 \$,

le tout pour un montant maximum pour la Société de **293 230,07 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000008534).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	53000
Compte	592120
Ordre interne	4002

CA-2020-191 ACCEPTER DES MANDATS DE DÉLÉGATION ET  
ADJUGER UN CONTRAT  
CORPORATION SOLUTIONS MONERIS  
SERVICES D'UN ACQUÉREUR POUR LES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES  
6000006398

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bouelle  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'accepter les mandats de délégation reçus ou à recevoir au plus tard le 10 décembre 2020, afin de permettre à la Société de transport de Montréal (STM) d'adjudger les contrats pour l'acquisition de services d'un acquéreur pour les transactions par cartes bancaires, pour et au nom des quatre (4) sociétés de transport en commun du Québec, instituées en vertu de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ., c. S-30.01), ainsi que celui du réseau de transport métropolitain (EXO), et celui de la MRC de Joliette - Transport (ci-après Les sociétés participantes). Les sociétés participantes sont énumérées en annexe.

a) pour la Société de transport de Montréal (ci-après STM):

d'adjudger à la firme **CORPORATION SOLUTIONS MONERIS**, (ci-après **MONERIS**), un contrat de services d'un acquéreur pour les transactions par cartes bancaires, pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2032, au montant maximum de **34 989 647,00 \$**, exempt de taxes (les services financiers des institutions bancaires sont exonérés de taxes), le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000006398, et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

d'autoriser le directeur général et le secrétaire corporatif à signer tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la résolution.

b) pour les sociétés de transport participantes:

d'adjudger à la firme **CORPORATION SOLUTIONS MONERIS**, (ci-après **MONERIS**), pour et au nom des sociétés participantes identifiées en annexe, six (6) contrats de services d'un acquéreur pour les transactions par cartes bancaires, pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2032, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000006398, à la soumission produite par l'Adjudicataire, et aux mandats reçus et dûment autorisés par les autorités compétentes et conditionnellement à l'autorisation par les autorités compétentes de chacune des sociétés participantes pour les mandats à recevoir au plus tard le 10 décembre 2020, et tel que décrit en annexe.

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	97160
Compte	594211

CA-2020-192 ADJUGER UN CONTRAT  
CEGERCO INC.  
RÉFECTION D'ESCALIERS - STATION PEEL  
STM-6000008671

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bouelle  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjudger à **CEGERCO INC.**, un contrat de réfection d'escaliers - Station Peel, au montant forfaitaire de 732 237,00 \$, plus les taxes de 109 652,49 \$ ;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **841 889,49 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6000008671).

	<b>IMPUTATION</b>
Compte	551140
Ordre interne	320241

CA-2020-193 ADJUGER UN CONTRAT  
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L.  
SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL  
6000008122

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L.** un contrat de services professionnels juridiques en santé et sécurité du travail, pour la période du 7 décembre 2020 au 6 décembre 2022 au montant de 495 000,00 \$, plus les taxes de 74 126,25 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **569 126,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000008122).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	37420
Compte	551250

CA-2020-194 AUTORISER MODIFICATION DE CONTRAT  
NORMANDIN BEAUDRY ACTUAIRES CONSEIL INC.  
SERVICES-CONSEILS EN RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX  
STM-5403-05-16-40  
CA-2016-294

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat STM-5403-05-16-40 pour des services-conseils en rémunération et avantages sociaux, adjugé à l'entreprise « **NORMANDIN BEAUDRY ACTUAIRES CONSEIL INC.** », pour l'implantation des nouveaux contrats d'assurance collective, pour un montant supplémentaire de 150 000,00 \$, plus les taxes de 22 462,50 \$, pour un montant maximum de **172 462,50 \$** toutes taxes incluses.

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Type U
Compte	551590

CA-2020-195 MODIFIER DES PARCOURS  
LIGNES 75, 81, 150, 178, 185 ET 350  
DEV2020-06

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la modification de parcours des lignes suivantes :

75 de la Commune  
81 Saint-Jean Baptiste  
150 René Lévesque  
178 Pointe-Nord / Ile-des-Soeurs  
185 Sherbrooke  
350 Verdun / LaSalle

Entrée en vigueur

La modification de manière permanente des parcours pour les lignes mentionnées entrera en vigueur le 15e jour suivant la publication dans un journal du territoire de la Société.

CA-2020-196 RÉSILIER UN CONTRAT  
LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE INC.  
RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE COUVRANT LES EMPLOYÉS DE LA STM  
MEMBRES DU SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA STM - CSN  
STM-5438-06-16-10  
CA-2016-334

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la résiliation du contrat pour le régime d'assurance collective couvrant les employés de la STM membres du syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM - CSN avec la firme « **LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE INC.** » dont elle est l'adjudicataire, à compter du 31 décembre 2020 à 23h59:59, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5438-06-16-10.

CA-2020-197 RÉSILIER UN CONTRAT  
SSQ GROUPE FINANCIER  
RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE VIE, MALADIE, SALAIRE ET D'ASSURANCE SOINS  
DENTAIRES POUR LES EMPLOYÉS DE LA STM MEMBRES DU SYNDICAT DU  
PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU TRANSPORT EN  
COMMUN, SCFP-2850 – FTQ  
STM-5845-07-17-40  
RÉSOLUTION CA-2017-368

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la résiliation du contrat pour le régime collectif d'assurance vie, maladie, salaire et d'assurance soins dentaires pour les employés de la STM membres du syndicat du personnel administratif, technique et professionnel du transport en commun, SCFP-2850 - FTQ, avec la firme « **SSQ GROUPE FINANCIER** » dont elle est l'Adjudicataire, à compter du 31 décembre 2020 à 23h59:59, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5845-07-17-40.

CA-2020-198 INSTITUER LE RÉGIME D'EMPRUNT 2021

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'instituer le régime d'emprunt 2021, permettant à la Société d'emprunter à long terme jusqu'au 31 décembre 2021, dans le cadre des projets financés par règlements d'emprunt, selon les limites et caractéristiques énoncées dans le projet de résolution joint à la présente recommandation.

CA-2020-199 APPROUVER LA CONVENTION-CADRE ATUQ 2021  
ACHAT REGROUPÉS 2021

VU le rapport du directeur exécutif – Entretien Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'approuver la **CONVENTION-CADRE ATUQ 2021** pour divers achats regroupés 2021 (ci-après appelée « Convention ») par laquelle les neuf (9) sociétés de transport en commun du Québec, instituées en vertu de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ., c. S-30.01), se donnent et reçoivent des mandats d'achats regroupés en vertu de l'article 89 de la loi précitée, le tout tel que détaillé à l'Annexe 1 de la Convention-Cadre ATUQ 2021;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **848 892 500,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

CA-2020-200 PROCÉDER  
CHOIX DE LA LIMITE D'ASSURANCE PAR LÉSION – ANNÉE 2021  
CNESST

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de procéder, pour l'année 2021 au choix de la limite par lésion de 900 % le salaire maximum annuel assurable dans le cadre du régime rétrospectif de cotisation de la **CNESST**.

Le coût du volet assurance au choix de la limite par lésion de 900 % inclus dans la cotisation CNESST pour 2021 sera approximativement de **461 302,00 \$** exempt de taxes.

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	97110
Compte	519906

CA-2020-201 AUTORISER UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE  
PROJET NOUVEL ÉDICULE ET NOUVEAU LIEN PIÉTONNIER VENDÔME

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la convention d'aide financière à intervenir entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports (**MTQ**) et la Société de transport de Montréal (**STM**), le Réseau de transport métropolitain (**RTM**) connu sous le nom **d'EXO**, le Centre universitaire de santé McGill (**CUSM**) concernant l'aide financière octroyée par le MTQ pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill soit le "Projet Vendôme";
  - 2° d'autoriser le directeur général et le secrétaire corporatif de la STM à signer la convention d'aide financière concernant l'aide financière du "Projet Vendôme" pour un montant total pour tous les partenaires de 110 344 232 \$ taxes nettes et frais financiers inclus, substantiellement conforme au projet ci-joint.

CA-2020-202 ACCEPTER LES MANDATS DE DÉLÉGATION  
ACQUISITION DE CARTES MAGNÉTIQUES ET  
DE REÇUS POUR LA VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'accepter les mandats de délégation reçus ou à recevoir avant le 4 décembre 2020, afin de permettre à la Société de transport de Montréal (STM) de publier un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de cartes magnétiques (CM) et de reçus pour la vente de titres de transport, pour et au nom d'une (1) société de transport en commun du Québec, instituées en vertu de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ., c. S-30.01) et tel que décrit en annexe, ainsi que celui du réseau de transport métropolitain (EXO).

CA-2020-203 AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2020 À L'ASSOCIATION DU  
TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2020 à **L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)** pour un montant total de **1 289 647.00 \$**

	<b>IMPUTATION 1</b>	<b>IMPUTATION 2</b>
Centre		24500
Compte	132098	593110
Montants	1 204 828 \$	84 819 \$



CA-2020-204 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 07.

Les résolutions CA-2020-185 à CA-2020-204 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporatif**

\_\_\_\_\_  
**PHILIPPE SCHNOBB**

\_\_\_\_\_  
**SYLVAIN JOLY**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2020 À 17 H 30**

**QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modification.

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

Les questions 1 à 4 sont regroupées et lues par le président. Elles portent sur les travaux entourant la station Iberville où des ascenseurs sont ajoutés.
--

**QUESTION 1**

Mme Audrey Guillemette

Monsieur le Président,

Je m'appelle Audrey Guillemette et j'habite avec ma famille sur l'avenue Louis-Hébert, juste au sud d'Everett. Ma question concerne les travaux à la station de métro d'Iberville et les conséquences du détournement actuel de la circulation provenant du Nord sur les rues résidentielles avoisinantes. On nous avait mentionné que le trafic serait redirigé sur les artères principales, mais force est d'admettre que beaucoup trop d'usagers de la route attendent à la dernière minute pour tourner sur Everett, puis sur Louis-Hébert et rien ne les ralentit comme aucune mesure d'atténuation de la vitesse ne s'y trouve (dos d'âne, panneau de limite de vitesse, signalisation lumineuse indiquant notre vitesse, panneau de zone scolaire, réduction de la largeur de la chaussée, présence policière, interdiction aux camions sauf circulation locale, etc.)

Les petites rues n'étant actuellement pas adaptées de manière sécuritaire pour soutenir un trafic automobile aussi intense, avez-vous envisagé de modifier les indications de détours et limiter davantage la circulation dans les rues avoisinant le chantier? Croyez-vous qu'il serait utile d'installer des mesures d'atténuation de la vitesse sur les petites rues ou même d'entraver partiellement la rue Iberville dès la rue Crémazie ou Tillemont avec des signalisations «Circulation locale seulement» pour décourager un maximum de transit par les petites rues?

Merci,

---

**QUESTION 2**

Mme Anne Boesch

Bonjour,

Je réside sur la rue Louis-Hébert au nord de Jean-Talon et je suis grandement impactée par les travaux qui sont effectués sur la rue d'Iberville. En effet, une grande partie du trafic vers le sud se retrouve sur ma rue. Je sais que dans une certaine mesure c'était inévitable. Ce qui me dérange cependant est la vitesse à laquelle cette rue est empruntée. Aucune mesure n'a été mis en place afin de réduire la vitesse, ni avertissement, ni dos d'âne, ni stop et encore moins la présence policière qui avait été promise dans les rues environnantes. Pour la sécurité des citoyens et surtout de nos enfants je souhaiterais que des mesures soient prises au plus vite.

Merci.

Anne.

---

**QUESTION 3**

Mme Andrée-Anne Parent

Bonjour,

Je souhaite vous adresser une question concernant les impacts du déroutage de la circulation de la rue d'Iberville sur des rues résidentielles en raison des travaux à la station Iberville. J'habite l'avenue Louis-Hebert entre les rues Everett et Jean-Talon. Cette rue est devenue officiellement la voie de contournement d'Iberville

sud et ce, pour plus de 2 ans. Tout d'abord, je suis heureuse de savoir que la STM installera des ascenseurs dans cette station. Je sais aussi que vous travaillez à limiter les impacts du déroutage des autobus sur les rues résidentielles. Toutefois, je constate des impacts majeurs relativement au déroutage du trafic de voitures et de camions d'une artère principale sur ma rue résidentielle. Les excès de vitesse sont fréquents. La quantité de véhicules est importante. Nous sommes inquiets pour la sécurité de nos enfants et la notre. Nous aimerions connaître les mesures de sécurité prises par la STM afin de rendre ce détour sécuritaire pour les résidents du secteur. Quelles sont les mesures entreprises pour détourner la circulation automobile et de poids lourds en amont afin de maintenir la sécurité des résidents sur Louis-Hebert? Quelles sont les mesures entreprises afin de restreindre la vitesse des véhicules et camions de cette voie de contournement?

Merci pour votre attention,  
Andrée-Anne Parent

---

#### QUESTION 4

Mme Mélanie Scala

Monsieur le président,  
je m'appelle Mélanie Scala et j'habite sur la rue Louis-Hébert entre les rues Everett et Jean-Talon avec ma famille. J'ai 4 enfants qui se promènent sur le trottoir et traversent des rues pour aller voir leurs amis. La situation sur notre rue est devenue très problématique depuis le début des travaux qui ont été amorcés à la station Iberville. La fermeture des rues a créé sur notre tronçon un flot de trafic dont la densité et la vitesse dépasse largement son seuil habituel puisqu'il est devenu la voie de contournement de la rue Iberville, accueillant à présent des camions, des poids lourds, et des autobus. Ma question concerne les mesures mises en place pour éviter que le trafic soit orienté vers les rues locales, car actuellement les véhicules se rendent jusqu'à la rue Everett en direction sud et ignorent les panneaux de détournement. Serait-il possible de renforcer ces indications pour envoyer le trafic vers les plus grosses artères? Aussi, serait-il possible d'ajouter des panneaux d'arrêt au coin des rues Everett et Louis-Hébert pour ralentir le trafic qui tourne sur Louis-Hébert ainsi que des dos d'ânes et panneaux d'indication de vitesse sur la rue Louis-Hébert afin de minimiser les risques de collisions entre les piétons et les véhicules?

Merci de votre attention

Voici la réponse aux questions 1 à 4 qui portent sur les travaux entourant la station Iberville où des ascenseurs sont ajoutés.

Le Président

Le président invite monsieur François Chamberland, directeur exécutif – Ingénierie et grands projets à répondre aux questions.

F. Chamberland

M. Chamberland mentionne que la situation est bien connue des équipes de la STM et toutes les solutions proposées faisaient déjà l'objet d'une pétition déposée à l'arrondissement bien avant l'arrivée du chantier et elles ne sont pas toutes prévues dans la portée du projet. La STM a déjà investi 400 000\$ dans les mesures de sécurité et dans la signalisation associée aux détournements de la circulation pendant les travaux et elle est au fait que cela n'est pas suffisant. Dans ce secteur, la STM ne peut pas agir seule, ni unilatéralement. Elle n'a pas le pouvoir d'installer des panneaux d'arrêts ni de dos d'âne. La STM est en contact étroit avec l'arrondissement et d'autres réunions sont prévues. Des mesures additionnelles seront ajoutées dans les prochains jours, prochaines semaines. La STM en ajoutera près des endroits où elle effectue des travaux et, pour ce qui est des rues avoisinantes et du contrôle de la circulation, cela relève de l'arrondissement. M. Chamberland mentionne que la STM est au fait, qu'elle s'en occupe avec l'arrondissement et que des changements seront apportés.

---

#### QUESTION 5

M. Alex Aisenhut

By how much will you increase fares in 2021 to make up for the 2020 shortfall, or do you get any relief from the provincial or federal governments?

Le Président The president mentioned that the “Autorité régionale du transport métropolitain” (ARTM) has now the responsibility of fixing the fares annually. There was a fare increase in October and, presumably, the next one could be in July, as usual. As you might know, we received help of 1.2\$ Billion, for 2020, 2021 and 2022, from the provincial and federal governments due to lower ridership that affected our revenues. However, the fares are the responsibility of ARTM.

---

#### QUESTION 6

Mme Marie-Josée Blais Bonjour,  
J’ai envoyé un courriel au transport adapté, le 11 novembre concernant les appels téléphoniques pour un sondage sur le transport adapté. Depuis, pas de nouvelles. J’aimerais y répondre, mais ce n’est pas accessible pour moi, car je suis une personne malentendante et ce n’est pas dans les bonnes conditions de communication que je vais y arriver (bruit de fond, bavardage en arrière...)  
Est-ce possible de rendre accessible ce sondage, svp?  
Merci!

Le Président Le président invite madame Renée Amilcar, directrice exécutive – Exploitation bus à répondre à la question.

R. Amilcar Mme Amilcar mentionne que la STM a bien reçu la suggestion de madame par courriel mentionnant ce fait et qu’elle a déjà posé action afin de rendre accessibles les sondages mensuels. La STM croyait que les gens étaient en mesure de compléter les sondages, mais cela n’est pas le cas et elle donnera suite à la suggestion.

---

#### QUESTION 7

Mme Christine Paquette Je demeure au 5100 rue Lacordaire. Depuis le 21 septembre 2020, j’ai dû me plaindre à plusieurs reprises à la STM pour dépassement de vitesse (30km/h) et non-exécution des arrêts par ses autobus. La STM me répond que les chauffeurs doivent respecter un horaire en réponses à mes plaintes... Donc, la STM approuve le non-respect du code de la route??? (Conversation du 20 nov. avec STM en réponse à ma plainte du 5 nov.) En toute objectivité, un tel trajet sur une petite rue résidentielle est complètement incohérent, non sécuritaire et totalement irrespectueux pour les résidents propriétaires, copropriétaires et locataires des rues agressées par ce changement radical : • Les enfants et adolescents qui sortent de chez eux en vélo sont en danger dû à l’étroitesse des rues Lacordaire (entre Turenne de Jumonville) et de Jumonville lors du passage des mastodontes; • Ouvrir une portière de voiture est devenu dangereux; • La jouissance de notre propriété est dégradée par ces incessants passages d’autobus; • Le trafic est devenu infernal sur cette petite rue et le sera encore plus en après Covid, car tout autour dans mon quartier les rues, du même type que la mienne, ont été apaisées (où est la logique dans tout cela?); • Les autobus (surtout de tels trajets aux 4 minutes aux heures de pointe), ont leur place sur les Boulevards passants et non sur des petites rues. Pourriez-vous revenir à l’ancien circuit, ou prévoir le passage des gros autobus sur des boulevards?

Le Président Comme il est question du respect de la signalisation et du code de la sécurité routière par les chauffeurs d’autobus, le président invite madame Renée Amilcar à répondre à la question.

R. Amilcar Mme Amilcar mentionne que la STM est très respectueuse du code de la sécurité routière et qu’elle se fait un devoir de le respecter. Lors de l’assemblée publique du mois d’octobre, ce fait avait été mentionné. Comme les autobus de la STM sont équipés d’outils permettant de connaître en tout temps la vitesse des véhicules ainsi que les rues sur lesquelles ceux-ci ont circulé, des données ont été demandées et il en résulte que 81% du temps, les autobus circulent à 30 km/h et moins et 98,8% du temps à 40 km/h et moins et que la vitesse moyenne dans ce secteur particulier avec 8234 points qui ont été recensés est de 22 km/h. Madame Amilcar est sensible aux commentaires de madame et mentionne que la STM

continuera sa vigie. Il y a même des chefs d'opération en tenue civile qui entrent dans les autobus afin de nous assurer du respect du code de la sécurité routière.

---

Les questions 8 à 11 sont regroupées et lues par le président. Elles portent sur le circuit 32.

#### QUESTION 8

Mme Guylaine Laroche

Le nouveau trajet de l'autobus 32 de Jumonville /Lacordaire a rendu mon tronçon de la rue Lacordaire (entre de Jumonville et Turenne) plus dangereux pour les résidents riverains. Avec l'enneigement en bordure de rue, les automobilistes doivent se mettre en retrait et s'immobiliser pour laisser passer l'autobus qui les frôlent en sens inverse. Deux autobus ne peuvent se croiser hiver comme été. L'étroitesse de notre tronçon de rue Lacordaire, bordé par 53 adresses résidentielles dont plusieurs avec une entrée de cour, rend les plus de 180 passages par jour de la 32 très dangereux pour les piétons, cyclistes et automobilistes qui y circulent. Les cyclistes doivent emprunter le trottoir pour se protéger. J'en suis témoin. Le trajet d'avant le 21 septembre, Cadillac/Turenne était encore le trajet le plus sécuritaire pour l'ensemble des usagers. Sur Turenne, on voyait venir l'autobus 32 de loin. La rue Turenne, étant bordée par un grand parc, une église et dont le stationnement est interdit sur une grande distance entre 8h et 22h, offrait une voie large pour le passage des autobus. Maintenant, au coin de de Jumonville et Lacordaire les autobus 32 surgissent et augmentent les risques d'accidents. Quand la STM va t-elle revoir le nouveau trajet et redonner au résident la sécurité d'avant le 21 septembre?

---

#### QUESTION 9

M. Damian Angeles

Pour apaiser un secteur particulier, le passage d'une centaine (environ 160/jour) d'autobus se retrouve sur la rue Lacordaire entre de Jumonville et Turenne. La pollution par le bruit est majeure, car il s'agit d'une petite rue bordée de maisons résidentielles. Nos enfants, personnes âgées, et nous-mêmes, à vélo, à pied, sommes en danger vu l'étroitesse de la rue lors du passage des autobus. Objectivement, un tel circuit n'a pas sa place sur une telle rue. Nous nous demandons où est la cohérence de cette décision. Imaginons-nous en après Covid, quel trafic majeur il y aura sur ce petit tronçon de rue anciennement paisible! Nous avons tout perdu dans cette décision: le calme, la sécurité, la valeur de nos maisons, notre santé. Serait-ce possible de revoir ce trajet en respect des citoyens contribuables, en respect de la sécurité de tous et en respectant la consigne d'apaisement? Pourquoi un tel trajet n'est-il pas dirigé vers des rues dont la vitesse maximale est de 50 km/h?

---

#### QUESTION 10

Mme Julianne Angeles

J'ai fait une plainte le vendredi 6 novembre 2020, lorsque j'ai encore vu un bus ne pas faire du tout son arrêt sur la rue Lacordaire à l'intersection de Turenne. Le bus suivait de très près un vélo qui roulait devant, et le chauffeur n'a pas fait son arrêt pour ne pas perdre plus de temps, alors que piétons, enfants et coureurs étaient aux alentours. Ce genre d'infraction arrive régulièrement et est inacceptable dans un quartier résidentiel, en plus juste devant un parc! Ce nouveau trajet est totalement irrespectueux pour les résidents de notre petite rue (Lacordaire entre Turenne et Jumonville). Le passage de plus de 180 gros autobus n'a pas sa place sur une rue étroite et familiale, alors que nous sommes entourés de 3 boulevards (Rosemont, Sherbrooke, boul. Lacordaire). Il est évident que le nouveau circuit compromet la sécurité des résidents et que la STM nous a prouvé à plusieurs reprises ce dernier mois qu'elle est incapable de faire respecter en tout temps le Code de sécurité de la route. Pourriez-vous revenir à l'ancien circuit, ou sur des rues où on s'attend à ce qu'il y ait un tel achalandage?

---

## QUESTION 11

Mme Marie-Laurence  
Angeles

Bonjour, Il y a récemment eu un changement de trajet de l'autobus 32 Lacordaire : Ma rue résidentielle tranquille est devenue une rue passante, bruyante et non sécuritaire. Ma maison vient de perdre de la valeur et je ne pourrai plus jamais ouvrir mes fenêtres en été puisque les autobus font un vacarme. J'ai aussi le sentiment d'une perte d'intimité puisqu'à chaque fois que j'ouvre ma porte d'entrée, un autobus me passe sous le nez. Le soir, je ne peux plus laisser mes rideaux ouverts, car je ne veux pas que 50 personnes voient l'intérieur de ma demeure. Si j'avais été en accord avec cette décision de changement de trajet, j'aurais acheté il y a longtemps une maison sur une rue passante, soit un gros boulevard. Nous sommes entourés de gros boulevard, pourquoi ne pas avoir mis le trajet dans l'un de ceux-ci (Sherbrooke, Dickson)? De plus, la STM a démontré ces derniers mois qu'elle était incapable de faire respecter le code de la sécurité routière à ses chauffeurs. Si nous arrêtons de nous plaindre, le naturel revient au galop... Le temps d'écrire ce texte (20 min), 5 autobus sont passés. Je me situais au fond complètement de ma maison et je les entendais comme s'ils me passaient sous le nez.

---

Voici la réponse aux questions 8 à 11 qui portent sur le circuit 32.

Le Président

Le président avait déjà invité madame Renée Amilcar à répondre à la question 7 concernant les enjeux de sécurité routière. Il invite maintenant madame Linda Lebrun, trésorière et directrice exécutive, Planification et finances à répondre aux questions concernant la planification du service.

L. Lebrun Madame Lebrun mentionne qu'effectivement, depuis le 21 septembre dernier, le parcours de l'autobus 32 Lacordaire Nord et Sud a été modifié. Plutôt que d'utiliser la rue Turenne entre les rues Cadillac et Lacordaire, l'autobus emprunte la rue de Jumonville. La STM a apporté une modification à la suite d'une reconfiguration de la rue Turenne. La STM évalue actuellement la situation en fonction de différents critères. L'évaluation n'est pas terminée actuellement et la STM est préoccupée par les plaintes et commentaires de ses clients et des citoyens. Elle poursuit les discussions avec l'arrondissement et espère que dans les prochaines semaines, une décision éclairée pourra être prise sur le trajet de l'autobus 32.

Le président ajoute que des modifications de trajets d'autobus seront adoptées après la période de questions, mais que celui de la ligne 32 n'est pas inclus dans cette liste pour les raisons que madame Lebrun vient d'expliquer. Donc, le tracé actuel de la ligne 32 est temporaire et des discussions avec l'arrondissement ont lieu afin d'arriver à une conclusion définitive concernant ce trajet.

---